La Feuille des Bertranges

#02

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES | **LESBERTRANGES.FR**

© Groupe Kremer - Guérigny

PAGE 4
Votre service de collecte évolue

PAGE 6
Dossier : Le budget 2020

PAGE 12
Portraits d'associations

Terre des possibles

Découvrez le budget 2020 de votre Communauté de Communes

Services, tourisme, économie, environnement...

Une économie
locale et engagée

Dans le territoire Les Bertranges, il y a toujours un moment pour se rencontrer, échanger et découvrir des produits locaux. Tout au long de l'année, des temps forts sont organisés, comme les marchés de producteurs hebdomadaires.

Ici, on favorise une économie locale et engagée. Ici, on crée un lien social entre producteurs et citoyens, notamment lors des marchés, lieu d'échange et de convivialité. Ici, quand on consomme des produits, on dynamise les filières économiques de notre territoire.

Acheter directement aux producteurs et entreprises du territoire permet de retrouver des solidarités actives, le sens du collectif et gagner en compétitivité. Ainsi, localement, cela nous encourage à créer du lien entre tous, partager nos idées et nos compétences.

Le saviez-vous ?

Dans le territoire des Bertranges, il y a des marchés de producteurs 4 jours sur 7 : le mardi et le samedi à Prémery, le mercredi et le vendredi à Guérigny et le samedi à La Charité-sur-Loire.

© Charlene Jorandon
Marché de Noël de La Charité sur Loire

L'ÉDITO

HENRI VALÈS

Président de la Communauté
de Communes Les Bertranges

Le tissu économique local, riche d'artisans, commerçants, entreprises et industriels, nous permet de renforcer notre attractivité.

C'est ainsi que notre Communauté de Communes s'est engagée en 2019 dans le dispositif « Territoire d'Industrie ». Ce nouveau projet piloté par les élus et industriels locaux a pour objectif d'innover vers l'industrie du futur, recruter pour s'agrandir et bénéficier de démarches simplifiées.

Aujourd'hui plus que jamais, il nous est nécessaire d'œuvrer pour notre avenir, de le prévoir et de le rendre possible. Le processus de fusion de nos territoires, démarré il y a maintenant trois ans, s'opérationnalise et permet de construire notre avenir commun.

Je remercie l'ensemble des élus et des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de notre projet de développement. Les atouts de notre territoire en matière de patrimoine, d'environnement et de cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, touristiques, culturels et associatifs apparaissent comme autant d'éléments fédérateurs sur lesquels notre intercommunalité peut s'appuyer.

Notre Communauté de Communes, aussi rurale qu'elle peut parfois l'être, sait favoriser l'implantation d'entreprises et travailler au développement de son économie locale. Elle est source d'emplois et ressources pour ses habitants. Elle contribue à la création de services et d'équipements sociaux, éducatifs, culturels et d'infrastructures à disposition de tous. Elle témoigne du dynamisme et de la vitalité de nos communes à travers ses entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, acteurs du tourisme et tous ceux dont le travail contribue à son essor. C'est pour toutes ces raisons que l'échelle intercommunale a tout son sens.

Mettre en réseau toutes les forces vives de notre territoire pour mieux les accompagner, tel est notre rôle. Le développement économique et touristique est la clé de la réalisation de nos ambitions.

Toutefois, il ne faut pas mettre de côté le défi majeur auquel nous avons à faire face : notre capacité à accompagner les communes à maintenir leur place essentielle dans la vie de nos concitoyens. L'intercommunalité se doit d'être un espace de solidarité, d'échange et de mutualisation, le lieu d'une dynamique partagée.

En ce début d'année 2020, une page se tourne, comme lors de chaque renouvellement de mandat, puisque les élections sont à la fois municipales et intercommunales. Elles vont écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre « Terre des Possibles ». La nouvelle équipe qui sera élue aura, j'en suis sûr, à cœur de partager à nouveau cette passion et de développer la fierté et l'ambition que nous devons avoir pour notre territoire.

Soyons fiers de notre territoire !

DÉCHETS MÉNAGERS

Votre service de collecte évolue

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes Les Bertranges exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » **sur l'ensemble du territoire**, en lieu et place du Syctevom en Val de Nièvre, dissout au 31 décembre 2019. Son activité, son matériel et son personnel ont été intégrés au Service Déchets ménagers de la collectivité. Cette intégration est réglementaire. Un syndicat ne peut exister s'il intervient sur une seule Communauté de Communes. Le Syctevom œuvrait sur une partie du territoire des Bertranges et des Amognes-Cœur du Nivernais. Cette dernière voulant reprendre la gestion de la compétence déchets sur l'ensemble de son territoire et se retirer du syndicat, il n'avait plus lieu de perdurer.

Les premières évolutions pour vous

Dans l'immédiat, le fonctionnement du service autour de Sichamps n'a pas été modifié. Seulement quelques évolutions ont été apportées. Les horaires de la déchèterie sont modifiés (voir page 15) et sont désormais identiques tout au long de l'année. De nouvelles filières de recyclage sont en cours de développement comme une filière incinérable. Concernant la collecte, comme présenté dans les calendriers de collecte, il y a peu de changements. Seule la commune de Poiseux voit son jour de collecte passer au mercredi. Le second changement s'applique au tri des emballages recyclables. Ceux-ci se trient dans les sacs jaunes ou bleus, peu importe la couleur. Il est tout à fait possible de continuer à mettre les papiers dans les sacs bleus. A terme, les sacs bleus vont disparaitre. Tous les emballages recyclables seront collectés en sacs jaunes. L'ensemble du territoire passera donc en collecte multimatériaux (tous les emballages dans le même sac).

Quelle organisation pour la suite ?

Le Service Déchets ménagers a actuellement deux systèmes de collecte et plusieurs différences (collecte des ordures ménagères en sac translucide ou noir, collecte des bio-déchets ou non...). Afin d'optimiser et d'uniformiser le service, un audit technique et financier débutera au deuxième trimestre 2020. Ce point de vu extérieur permettra d'obtenir un état des lieux et des pistes d'actions en prenant le meilleur de chaque fonctionnement. Le but est de garantir un service de qualité, identique à chaque usager du territoire.

ENACTU

TRAVAUX Z.A LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

En 2019, des travaux de requalification ont été lancés. Les réseaux, la voirie, la sécurité et l'éclairage se verront totalement rénovés d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Cette première tranche de travaux se verra être complétée d'une seconde qui débutera au deuxième semestre, et qui proposera une meilleure structuration de la Zone d'Activités.

À l'issue, ce seront plus de 26.000 m² disponibles pour des entreprises souhaitant se développer ou s'implanter sur notre territoire.

● AMÉNAGEMENT

Un PCAET pour les Bertranges

Pour répondre localement aux enjeux mondiaux du changement climatique, la Communauté de Communes Les Bertranges met en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET, est un **outil de planification** imposé à toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants par la loi sur **la transition énergétique** adoptée en juillet 2015. Hormis l'aspect réglementaire, la Communauté de Communes l'a saisi comme une opportunité pour notre territoire et un levier pour son attractivité. Les effets du dérèglement climatique se faisant ressentir, cela démontre que nous nous devons d'agir et que chacun peut agir.

Sur ce constat, et en associant les citoyens et de multiples partenaires institutionnels socio-économiques, la Communauté de Communes a construit son PCAET avec une ambition forte et une inscription dans la **démarche** TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) initiée depuis 2014. Un plan guide de 26 actions, regroupées en 5 axes, constitue la **stratégie d'une politique à long terme** qui vise à répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Parallèlement, la Communauté de Communes Les Bertranges s'est associée avec trois autres intercommunalités et le syndicat d'énergies (SIEEEN) pour devenir en 2019 l'un des 61 territoires français **lauréats** de l'appel à projet « **Contrat de Transition Ecologique** » (CTE) ouvert par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

En quelques chiffres

Objectif : 100% TEPOS en 2036
Aujourd'hui, Les Bertranges sont à 20% TEPOS

COMMENT Y ARRIVER ?

↘ **Réduire les consommations d'énergies**, prioritairement dans les secteurs du bâtiment et des transports (-21%)

↗ **Augmenter les énergies renouvelables**, en amplifiant l'usage du bois et des autres ressources locales (+189%)

100% TEPOS

Territoire qui produit autant d'énergie renouvelable qu'il consomme d'énergie

● ÉCONOMIE

Territoire d'Industrie Nevers - Val de Loire

Le 18 décembre 2019, la signature du contrat **Territoire d'Industrie Nevers - Val de Loire** s'est tenue à l'ISAT à Nevers. Sébastien Boudin, directeur du site POBI Industrie de La Charité sur Loire, et Gérard Voisine, vice-président de la Communauté de Communes Les Bertranges en charge du développement économique, ont signé ce contrat.

« Territoire d'industrie » est un nouveau dispositif lancé par l'Etat en novembre 2018, pour lequel 141 territoires ont été retenus à l'échelle nationale. Il vise à accélérer le développement des projets industriels dans les petites et moyennes villes, ainsi que les territoires ruraux. Une enveloppe de 1,36 milliard d'euros est allouée à ce dispositif.

La Communauté de Communes Les Bertranges a souhaité rejoindre ce dispositif en co-créant le « Territoire d'industrie Nevers Val de Loire » avec 4 autres intercommunalités : Nevers Agglomération, la Communauté de Communes Loire et Allier, la Communauté de Communes Sud Nivernais, la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Le projet du Territoire d'industrie « Nevers Val de Loire » a vocation à être inscrit dans un contrat signé entre l'Etat, ses opérateurs, la Région et les représentants de notre territoire d'industrie. Le contrat « Territoire d'industrie », signé en décembre dernier, est établi pour une durée de 4 ans (2019 – 2022).

Pour en savoir plus sur le Territoire d'Industrie Nevers - Val de Loire, n'hésitez pas à consulter le site internet **www.territoiredindustrie-neversvaldeloire.fr**

ENACTU

UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LA NIÈVRE

ALLOCATIONS FAMILIALES

En tant que partenaire de proximité des collectivités, la CAF propose **une démarche de coopération et de co-construction**, fondée sur le **partage de la connaissance du territoire** de la collectivité, et son **expertise**, afin d'**apporter des réponses pertinentes** aux besoins des familles.

Ainsi, l'objectif de la Convention Territoriale Globale (CTG) est de **mobiliser des moyens pour financer les projets** portés par l'intercommunalité et les centres sociaux autour de **5 axes d'intervention**, tous définis à l'issue du diagnostic de territoire réalisé en 2019 :

1. **La petite enfance** avec l'adaptation et le développement de l'offre d'accueil collectif.
2. **L'enfance jeunesse** avec un meilleur accompagnement du public adolescent.
3. **La parentalité** avec le développement de services ressources pour les parents et la poursuite des projets familles.
4. **L'accès au droit et l'inclusion numérique** avec le développement des services d'accès au droit et au numérique des publics.
5. **L'animation de la vie sociale et la gouvernance** en définissant l'animation globale sur les territoires.

Les travaux publics

Petite enfance

Développement économique

LE BUDGET 2020 DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le budget communautaire de l'année 2020 a été pensé, réfléchi et fixé dans la continuité du Projet de Territoire qui a été élaboré en mai 2018. Ce dernier détermine les orientations et objectifs qui seront portés par la collectivité en tant que véritable feuille de route du développement du territoire intercommunal.

L'exercice 2020, est la poursuite des 3 axes de travail du projet de territoire : la structuration du territoire, la valorisation des ressources et le développement de nouveaux services. Le budget 2020 permettra donc aux projets intercommunaux d'avancer sur les questions d'aménagement de l'espace, d'économie, de tourisme, d'environnement, de santé, de services à la personne... Dans les pages suivantes, vous y trouverez comment le budget est élaboré, à quoi il sert, les différents postes de dépenses d'investissement de cette année, les chiffres clés du budget 2020 ainsi que des focus sur quelques projets d'investissements à venir.

Panneaux de randonnées

Comment le budget est-il élaboré ?

L'élaboration du budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Le budget est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité (Conseil communautaire). Un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), telles qu'une Communauté de Communes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Le budget d'une collectivité doit pouvoir s'assurer du respect de 4 grands principes :

1. **Le principe d'annualité.** Il exige que le budget soit défini pour une période de douze mois, allant du 1er janvier au 31 décembre, et que chaque collectivité adopte son budget avant le 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique. Pour les années de renouvellement des assemblées locales comme en cette année 2020, le délai s'étend jusqu'au 30 avril.
2. **La règle de l'équilibre réel :** elle implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement)
3. **Le principe d'unité :** il suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, à savoir le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget principal afin de retracer l'activité de certains services.
4. **Le principe d'universalité.** Il implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité dans le budget (pas de compensation). Cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires. De plus, il est nécessaire que les recettes financent indifféremment les dépenses. C'est ce qu'on appelle l'universalité des recettes.

Pour mémoire, le parti pris du projet de territoire est de favoriser au maximum l'innovation, l'implication des acteurs locaux, la coopération et les projets multi-partenariaux et ceci à l'échelle d'un espace d'action concret : le territoire de la Communauté de Communes.

C'est sortir d'une vision où les projets s'additionnent les uns à côté des autres et aller vers des projets pensés les uns AVEC les autres : c'est tout l'intérêt de l'intercommunalité !

À quoi sert le budget ?

D'une part, il permet de financer les activités de service aux habitants, comme la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'action sociale, le portage de repas à domicile... et le fonctionnement de la Communauté de Communes. C'est ce qu'on appelle les **dépenses de fonctionnement**.

D'autre part, il est investi dans des secteurs majeurs comme le développement économique, les équipements sportifs, le tourisme... En définitive, tout ce qui participe au développement de l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes. C'est ce qu'on appelle les **dépenses d'investissement**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
(Étude et Aménagement, Fonds de soutien, etc.)

671 800 €

TOURISME
(Étude & stratégie, itinérance, etc.)

275 900 €

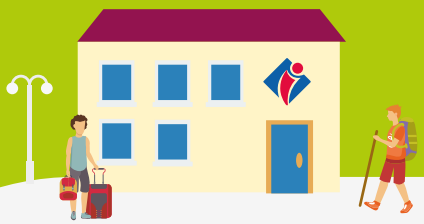

ACTION SOCIALE
(Petite enfance, mobilité, etc.)

145 400 €

DÉCHETS MÉNAGERS
(Matériels roulants, prologiciel, etc.)

297 000 €

NUMÉRIQUE
(Mise en place du Très Haut Débit)

1 453 400 €

INSTALLATIONS SPORTIVES
(DOJO & BMX)

12 500 €

VOIRIE INTERCOMMUNALE

629 600 €

BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX
(Services intercommunaux, Maison de Services au Public, etc.)

502 000 €

ENVIRONNEMENT
(Transition énergétique, Biodiversité, etc.)

53 000 €

LE BUDGET 2020 EN CHIFFRES

LES ÉLUS ONT ADOPTÉ LE BUDGET 2020 LE 27 FÉVRIER 2020, LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI S'EST TENU À PRÉMERY. CETTE DÉCISION TRADUIT LA VOLONTÉ PARTAGÉE DE POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DANS LA RÉALITÉ DES CAPACITÉS FINANCIÈRES, SANS AUGMENTER LES TAUX DE FISCALITÉS LOCALES, EXCEPTÉ LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Les principales recettes du budget d'une Communauté de Communes sont les impôts et taxes locales. Toutefois, la collectivité fonctionne également avec des fonds propres, des dotations de l'État, des subventions et, éventuellement, des emprunts. À travers ce dossier, nous souhaitions vous expliquer comment sont répartis vos impôts et comment votre intercommunalité utilise ce budget.

LE BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT

Ces deux graphiques représentent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget principal prévues pour l'année 2020. Pour plus d'informations, sachez que le budget de votre intercommunalité est un document public, consultable sur simple demande à l'accueil de votre Communauté de Communes.

RÉPARTITION DES **DÉPENSES** DE FONCTIONNEMENT 2020

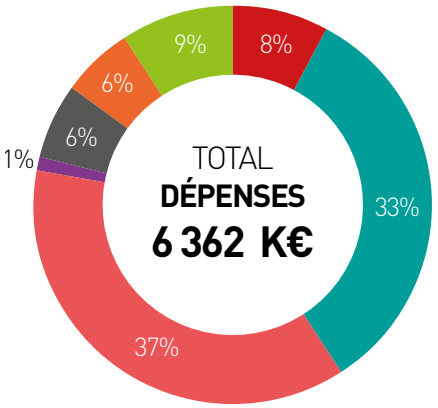

Subventions, contributions
2 353 K€

Charges de personnel et frais assimilés
2 089 K€

Opérations d'ordre entre sections
596 K€

Charges à caractère général
506 K€

Charges exceptionnelles
384 K€

Atténuation de produits
361 K€

Charges financières
73 K€

RÉPARTITION DES **RECETTES** DE FONCTIONNEMENT 2020

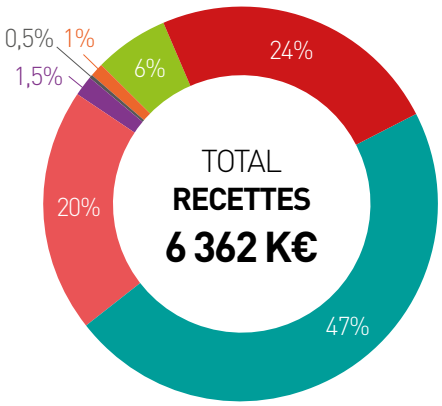

Impôts et taxes
2 988 K€

Produits de services
1 501 K€

Dotations et participations
1 280 K€

Opérations d'ordre entre sections
388 K€

Autres produits de gestion courante et atténuation de charges
95 K€

Excédent de fonctionnement reporté
75 K€

Produits exceptionnels
35 K€

LES BUDGETS ANNEXES

Votre Communauté de Communes gère 5 budgets. Le budget principal d'une part, et 4 budgets annexes d'autres parts. Ces derniers relèvent d'une régie disposant de la seule autonomie financière. Ils vous sont présentés de manière globale, **investissement et fonctionnement compris.**

DÉCHETS MÉNAGERS

3 018 000 €

FOCUS SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1 017 K€

Traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des déchets de déchèterie, etc.

CHARGES DE PERSONNELS

899 K€

22 personnes travaillant pour votre service

CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRAL

583 K€

Matériels roulants, Carburants, Étude d'optimisation, etc.

ZONE D'ACTIVITÉS

277 000 €

Gestion immobilière de la ZA

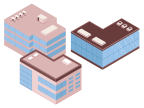

BASSIN VERSANT DES NIÈVRES

623 000 €

Fonctionnement et travaux de restauration

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

52 000 €

Assujetti à une redevance particulière

EN SAVOIR PLUS SUR... les projets d'investissement à venir

● PÉPITES

Mon Village, nos pépites

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES A ENGAGÉ UNE ÉTUDE SUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES URBAINS ET PAYSAGERS DE **11 COMMUNES À L'EST DE SON TERRITOIRE** : SAINT-BONNOT, CHAMPLEMY, ARZENBOUY, ARTHEL, MONTENOISON, MOUSSY, OULON, LURCY-LE-BOURG, ARBOURSE, DOMPIERRE-SUR-NIÈVRE ET GIRY.

Oulon

Le constat montre que les dispositifs de revitalisation des bourgs-centres existants ne permettent pas à des petits villages ou hameaux ruraux d'être accompagnés et de profiter d'un effet levier de développement et d'attractivité, touchant donc l'économie du tourisme.

C'est ainsi que la Communauté de Communes Les Bertranges a lancé une opération destinée au développement et la valorisation de 11 communes du haut val de Nièvre. L'objectif est de faire le lien entre attractivité touristique du territoire et amélioration du cadre de vie des villages autour de la forêt des Bertranges.

L'objectif de ce dispositif innovant en milieu rural est d'impulser le devenir et la revitalisation des petits villages et hameaux. Ainsi, nous pourrons construire un programme opérationnel de développement à l'échelle des petits bourgs, flécher les investissements d'aménagement et permettre ainsi leur rayonnement, tester des solutions inventées avec les habitants, etc...

C'est alors qu'une équipe pluridisciplinaire, composée de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes, de designers et d'animateurs de sessions créatives, vient sur le terrain et apportent leurs conseils d'experts. Chaque année, la Communauté de Communes lancera un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « Mon village, nos pépites » pour accompagner les communes qui le souhaitent pour la mise en place des préconisations proposées par l'étude (5 ou 6 communes par an).

Revitalisation des centre-bourgs

Les trois principaux bourgs de la Communauté de Communes composent un triptyque stratégique en matière de structuration territoriale, en garantissant notamment un accès aux services et aux commerces pour les habitants et les vacanciers. La commune de Charité-sur-Loire s'est engagée en 2016 dans un programme de revitalisation de son cœur de ville via le programme régional dédié.

L'engagement de démarches stratégiques par les communes de Prémery et Guérigny pourraient provoquer un effet levier conséquent sur l'ensemble du territoire, en menant un travail structurant sur la complémentarité entre ces trois pôles et leur proximité avec Nevers.

La Charité-sur-Loire

● ENVIRONNEMENT

Bassin Versant des Nièvres : restauration des cours d'eau

UN COURS D'EAU EST BIEN PLUS QUE DE L'EAU EN MOUVEMENT. C'EST UN ÉCOSYSTÈME COMPLEXE ET FRAGILE, COMPOSÉ D'UN MILIEU PHYSIQUE (L'EAU, LE LIT ET LES BERGES, LES ANNEXES HYDRAULIQUES...) ET DE PEUPLEMENTS ANIMAL ET VÉGÉTAL QUI S'Y DÉVELOPPENT.

Ainsi, c'est en 2015 que le Contrat Territorial du « Bassin Versant des Nièvres » fut signé entre 6 intercommunalités afin de restaurer et de préserver nos milieux naturels. En 2020, les projets restent nombreux pour la démarche Bassin Versant des Nièvres.

Travaux de restauration de cours d'eau :

Les travaux de restauration consistent en des actions d'entretien de la ripisylve (forêt de bords de cours d'eau), de diversification des écoulements et de pose de clôtures ou plantations selon les sites. Le contrat intervient également afin de poser des abreuvoirs et des franchissements aménagés (passages à gué). Les différents travaux qui ont été cités précédemment sont réalisés sur la rivière Nièvre. Ils ne concernent pas les différentes annexes hydrauliques ni les biefs situés sur le bassin versant des Nièvres. Ces travaux sont pris en charge en totalité par le Bassin Versant des Nièvres et réalisé en concertation avec les exploitants et les propriétaires.

Travaux de restauration des petits ouvrages hydrauliques :

À l'échelle des têtes de bassin versant (près des sources), un grand nombre de petits ouvrages hydrauliques (comme des buses ou des ponts agricoles), sont mal positionnés ou détériorés et constituent aujourd'hui une menace . Ils sont en effet un obstacle à l'écoulement de l'eau et empêchent la circulation des sédiments et des poissons, en plus de favoriser les inondations et les assecs. Cette année, le Bassin Versant des Nièvres lance un marché de restauration et d'aménagements à destination de ses petits ouvrages hydrauliques.

« Les pieds dans l'eau ! »

La semaine les pieds dans l'eau est un événement proposé par les contrats territoriaux de la Nièvre et Yonne.

L'objectif est de faire connaître et de sensibiliser les populations locales aux enjeux autour de l'eau. À travers cette semaine, ce sont des animations grands publics gratuites qui permettront de découvrir l'eau sous toute ces formes ainsi que la biodiversité qui l'entoure.

Du 25 avril au 7 mai 2020, sur l'ensemble du Bassin Versant des Nièvres (Guérigny, Prémery, Parigny-lès-Vaux, Nevers, etc.).

Plus d'informations à venir sur www.lesbertranges.fr

● TRAVAUX

La voirie : un enjeu pour l'aménagement de notre territoire

L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DE PLACES ET RUES S'INSCRIVANT DANS DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN SONT DES ENJEUX MAJEURS DE LA STRUCTURATION DE NOTRE TERRITOIRE. AINSI, VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INVESTIT EN 2020 POUR DES TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN.

Les travaux neufs portent sur la Place de l'Eglise de Prémery, la rue des Hôtelleries à La Charité-sur-Loire, l'aménagement ou le renforcement de liaisons intercommunales à Champvoux, Giry, Oulon ou encore de routes d'intérêt culturel ou touristique à Arzembouy (Chemin des Corvées).

Les travaux d'entretien concernent environ 14 kilomètres de voies des communes. La place de Raveau fera l'objet d'une étude d'aménagement.

Place de l'église à Prémery
Elaboré en partenariat avec les élus de Prémery et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre (CAUE 58), le projet a pour objectifs de sécuriser les espaces dévolus aux piétons notamment aux abords du groupe scolaire et du centre social, de ralentir les vitesses et d'améliorer l'accessibilité de l'Eglise en préservant le monument et ses abords.

Rue des Hôtelleries à la Charité-sur-Loire
Ancienne route royale, la rue des hostelleries est notamment marquée par la présence de plantations Place Misère qui lui confèrent un caractère paysager fort et par la présence de bâti historique remarquable (ancien hôtel Dieu, chapelle de la Visitation, hôtels et commerces). Le projet vise à renforcer son caractère urbain, paysager et patrimonial, ainsi que de sécuriser toutes les circulations.

Plan d'aménagement – Place de l'église à Prémery

Portraits d'associations

de gauche à droite Marie-France Dupis et Dominique Dreumont.

À l'écoute

Marie-France Dupis & Dominique Dreumont

L'Association À l'Écoute œuvre pour la solidarité au sein du territoire de La Charité-sur-Loire et ses alentours. La CCLB a eu l'occasion d'échanger avec sa présidente et sa secrétaire.

Marie-France Dupis est membre de l'association « À l'Écoute » depuis 1987.

Après avoir été trésorière pendant 10 ans, elle a été élue présidente en avril 2018. Dominique Dreumont est quant à elle un membre du bureau actif puisqu'elle en est la secrétaire depuis 1987. Elle est membre de l'association depuis 1985, ainsi qu'Eliane Lemaire alors secrétaire adjointe.

C.C.L.B Pour commencer, pouvez-vous nous présenter votre association en quelques mots ?

M.F.D À l'Écoute est une association créée en 1984 qui compte une vingtaine d'adhérents et une douzaine de bénévoles. L'association a pour objectif de répondre à différents besoins de la population. Ainsi, nous encourageons les personnes à donner plutôt que jeter les objets en bon état dont elles n'ont plus l'utilité. De notre côté, nous les proposons à la vente (ouverte à tous) dans nos locaux place de l'Europe tous les samedis matins de 9h à 12h : meubles, vêtements, vaisselle, linge de maison. Le tout à prix modique.

Avec les recettes générées par les ventes, nous pouvons aider les personnes envoyées par les différents services sociaux du territoire ainsi que les personnes suivies par le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). Avec la Communauté de Communes, nous gérons également la Recyclerie, basée à la Déchèterie de La Charité-sur-Loire.

C.C.L.B Pouvez-vous nous dire comment est née l'idée de créer une association d'utilité sociale ?

D.D Tout commence dans les années 80 du temps des « Boat People ». Quelques Charitois ont formé un collectif pour venir en aide à une famille laotienne qui s'est retrouvée à la Charité-sur-Loire sans aucun secours. Puis peu de temps après, la solidarité continue avec l'accompagnement d'une jeune handicapée dont l'état nécessite des soins intenses journaliers. L'idée de créer une association s'est vite imposée suite à de nombreuses autres sollicitations et besoins urgents en nourriture, aide matérielle etc. La première « braderie» de vêtements a eu lieu en octobre 1984 dans les locaux du Syndicat d'Initiatives de l'époque. Depuis, avec le soutien des différentes municipalités qui ont proposé des locaux au fur et à mesure de l'importance que prenait l'association, nous avons poursuivi notre action, étant alors précurseurs dans l'idée actuelle de récupérer des « déchets » pour leur donner une seconde vie.

C.C.L.B Comment les citoyens peuvent venir vous déposer les objets dont ils n'ont plus besoin ?

M.F.D Nous recevons tous les dons les mercredis et vendredis, de 14h00 à 16h00 dans notre local Place de l'Europe, ainsi qu'à la Recyclerie qui est ouverte les mêmes jours que la déchèterie de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h20 pour les dons et les achats sauf le lundi.

Lire l'article dans son intégralité sur **www.lesbertranges.fr**

RandoVaillant

Jacques Dubiard

La Vaillante omnisports de Prémery est une association qui comporte dix sections. La CCLB a eu l'occasion d'échanger avec le président de la section Randonnée Pédestre.

Jacques Dubiard est président depuis 2011 de RandoVaillant, la section pédestre de la Vaillante omnisports de Prémery.

Depuis ses 8 ans, Jacques Dubiard arpente le territoire de Prémery et de la Nièvre. La connaissance de son territoire l'aide à baliser plusieurs sentiers de randonnées, notamment pour le compte du comité 58 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

C.C.L.B Pouvez-vous nous présenter votre association en quelques mots ?

J.D RandoVaillant est une association créée en 1997 par Jacques Viallefont et affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. En 2020, nous comptons 35 adhérents. Nous organisons tous les mois une sortie 1 dimanche matin – environ 7/8 km - et 1 dimanche après-midi –environ 12 km.

C.C.L.B Est-on obligé d'être adhérent à l'association pour randonner avec vous ?

J.D Oui, mais pas nécessairement la première fois. Nous offrons à toute personne intéressée une randonnée de son choix en tant « qu'invité ». Au-delà, la licence à la Fédération est demandée si on souhaite partager ce sport avec nous.

C.C.L.B Comment peut-on vous contacter pour faire une randonnée ? Rejoindre l'association ?

Vous trouverez le programme de nos randonnées sur le site nievre.ffrandonnee.fr mais également à l'office de tourisme. Nous sommes également joignables par téléphone au 03 86 68 03 41 ou au 03 86 58 32 55. Pour rejoindre le club, appelez-nous ou venez directement au point de départ d'une de nos randonnées du programme. Nous nous rendons toujours disponible pour accueillir de nouveaux randonneurs.

Lire l'article dans son intégralité sur **www.lesbertranges.fr**

Association Bertranges BMX

Guillaume Vasselet

L'Association Sportive de Guérigny Urzy (ASGU) est une association qui comporte douze sections. La CCLB a eu l'occasion d'échanger avec l'entraîneur-salarié de la section Cyclisme BMX.

Guillaume Vasselet est salarié de l'association Bertranges BMX et entraîneur du club depuis 2011.

Depuis ses 7 ans, Guillaume Vasselet est sur un BMX. Un sport pour le loisir au début puis rapidement, la compétition s'en mêle. Lorsqu'il doit faire un choix dans ses études, il s'oriente naturellement vers une licence STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) Option Activités du cyclisme. Aujourd'hui, il a l'occasion d'avoir un métier qui allie sa passion pour la pratique du BMX.

C.C.L.B Pour commencer, pouvez-vous nous présenter le club Bertranges BMX en quelques mots ?

G.V Bertranges BMX est une association créée en 2011 et affiliée à la Fédération Française de Cyclisme. Cette année, nous comptons 135 adhérents, dont une centaine de jeunes et une trentaine d'adultes. Nous organisons des entraînements en semaine en période scolaire et des stages de perfectionnement en vacances scolaires. Tous les samedis, nous organisons une session « libre » pour nos adhérents sur une des pistes du complexe BMX d'Urzy. Enfin, pour les plus compétiteurs d'entre nous (une vingtaine de pilotes environ), le club participe à plusieurs compétitions à l'échelon régional et national. Etant le seul club de BMX du département, nous n'avons pas de compétition au niveau départemental.

C.C.L.B Y-a-t-il une limite d'âge pour s'inscrire à ce sport ?

G.V Il n'y a aucune limite d'âge. Ici, nous avons même fait le choix d'organiser des cours de draisienne à partir de 2 ans. Avec 135 licenciés, nous avons dû faire plusieurs groupes d'entraînement en fonction de l'âge mais également du niveau de chacun. 9 groupes existent au sein du club. Les draisiennes pour les tout-petits, les 5/6 ans, 7/9 ans, 9/12 ans, 13/18 ans, plus de 18 ans et 2 groupes compétitions : les moins de 12 ans et les plus de 13 ans.

C.C.L.B Comment rejoindre le club Bertranges BMX et vous contacter ?

G.V Nous ouvrons les inscriptions un peu avant la rentrée scolaire, souvent le 1er dimanche de septembre, où nous organisons nos portes ouvertes. Le nombre de place est limité, nous ne pouvons pas aller au-delà de 135 licenciés par an, pour des raisons d'organisations et de sécurités. Le mieux est donc de nous contacter directement ou de nous écrire par courriel à l'adresse asgu.bertranges.bmx@hotmail.fr. Vous trouverez également toutes les informations concernant notre club sur notre site internet www.bertrangesbmx.fr et toute l'actualité sur notre page Facebook « ASGU Bertranges BMX ».

Lire l'article dans son intégralité sur **www.lesbertranges.fr**

Association à l'écoute

Association RandoVaillant

Association Bertranges BMX

« J'étais au milieu de la forêt,
il y avait deux chemins devant moi,
j'ai pris celui qui était le moins
emprunté, et là, ma vie a commencé. »

Robert Frost

Les Mardelles, un lieu d'hier à partager aujourd'hui et demain...

Saviez-vous que les Mardelles sont quasiment aussi anciennes que les peintures rupestres de Lascaux ? Ces mares forestières, formées naturellement, remontent à - 15 000 ans.

La tourbe qui les compose se constitue très lentement, à hauteur de 0.5cm par siècle.

Par l'étude des pollens contenus dans la tourbe, il est ainsi possible de retracer l'histoire de la végétation sur des milliers d'années. On sait par exemple, qu'il y avait déjà des chênes il y a 10 000 ans. L'homme quant à lui a commencé à cultiver des céréales sur le site 3000 ans avant JC.

Aujourd'hui, quatre sentiers permettent de parcourir ce milieu exceptionnel. Vous y cheminerez le long de la tourbière, au rôle précieux de réservoir naturel d'eau. Véritable «roche végétale», elle est capable de stocker 50 % de son poids en carbone.

Grâce à sa situation géographique, le site sert de véritable château d'eau pour les villages environnants. Vous pourrez y découvrir des espèces rares et protégées telles que l'Osmonde royale (grande fougère), la Leucorhine à gros thorax (grosse libellule), le Murin d'alcathoe (chauve-souris arboricole), le Lézard vivipare ainsi que le Triton marbré.

Ses nombreux atouts en font une richesse à préserver et à partager. Cela a conduit à son classement par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, en **réserve naturelle régionale** au mois de novembre 2015.

La vie de la réserve naturelle régionale des Mardelles n'est pas seulement l'affaire de professionnels mais aussi celle des habitants du territoire.

À votre tour, partez à la découverte de cet univers original qui saura vous surprendre.

Leucorhine à gros thorax

Osmonde royale

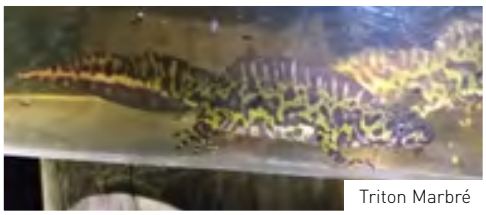

Triton Marbré

OÙ S'INFORMER :

Site de la communauté des Bertanges :
www.les bertranges.fr

Conservatrice de la Réserve :
Bénédicte Rollin. benedicte.rollin@onf.fr

Office de tourisme de la Charité sur Loire :
03 86 70 15 06

Antenne de Prémery : 03 86 37 99 07

COMMENT SE CONSTITUE **UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Les élections des 15 et 22 mars 2020 sont à la fois municipales et intercommunales. Les conseillers communautaires sont donc élus pour 6 ans. Les règles de leur élection ou de leur désignation varient suivant la population de la commune qu'ils représentent : moins de 1000 habitants ou 1000 habitants et plus.

Le nouveau conseil communautaire a lieu, au plus tard, le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, c'est-à-dire **au plus tard le 24 avril 2020**. La première séance est consacrée à l'élection du président, la détermination du nombre des vices présidents et autres membres du bureau, puis l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

15 mars — Premier tour des municipales

22 mars — Deuxième tour des municipales

avril 2020 — Élection du nouveau président de la Communauté de Communes et des vice-présidents

Retrouvez plus d'infos sur le site www.lesbertranges.fr

EN**PRATIQUE**

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Prémery
Mardi / mercredi / jeudi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi de 08h30 à 11h30

Tél. 03.86.37.79.43

LES CENTRES SOCIAUX

La Charité-sur-Loire
Rue de la pépinière
Tél. 03.86.70.23.33

Guérigny
2 rue du Docteur Beaume
Tél. 03.86.60.43.60

Prémery
10 place de l'église
Tél. 03.86.68.11.30

LES DÉCHÈTERIES

La Charité-sur-Loire
Lundi et Mercredi
14h00 à 17h30

Mardi et vendredi
9h00 à 12h00

Jeudi et samedi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Sichamps

Lundi et mercredi
14h00 à 17h30

Mardi et vendredi
Fermée

Jeudi et samedi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

UNE CARTE D'ACCÈS PERMETTANT L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST INDISPENSABLE.

Il vous faudra vous inscrire auprès du siège de la Communauté de Communes muni d'un justificatif de domicile.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LA CHARITÉ-SUR-LOIRE BERTRANGES – VAL DE NIÈVRES

Retrouvez l'accueil touristique des Bertranges à :

La Charité-sur-Loire
5 Place Sainte-Croix

Avril, mai, juin et septembre
9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Juillet et Août
9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h30

Octobre, novembre, fin février et mars
mardi au samedi 10h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00

Décembre à mi-février
permanence téléphonique :
mardi au vendredi 10h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00
accueil touristique fermé au public
(fermeture des services pendant
les vacances de Noël)

Prémery
Cour du Château

Avril à octobre
lundi au samedi midi
10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Guérigny
Site des Forges Royales

Fin mai – Juin – début septembre
mardi au samedi
15h00 à 18h00

Juillet – Août
mardi au samedi
10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00

INFOS**PRATIQUES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES
14 Avenue Henri Dunant
58400 La Charité-sur-Loire
Tél. 03.86.69.69.06

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
09h00 à 12h00 /
14h00 à 17h00

ANTENNE DE PRÉMERY
26 Cour du Château
58700 Prémery
Tél : 03 86 37 79 43

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
08h30 à 12h00 /
13h30 à 17h00

accueil@lesbertranges.fr
www.lesbertranges.fr

La**Feuille**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES |
www.lesbertranges.fr

Siège : Communauté de Communes Les Bertranges - 14, rue Henri Dunant 58400 La Charité-sur-Loire

Directeur de la publication : Henri Valès **| Rédacteur en Chef :** Henri Valès **| Rédaction :** Communauté de Communes Les Bertranges **| Conception & mise en page :** Coralie Toureau - Romane Laithier **| Photos :** Communauté de Communes Les Bertranges, ©Groupe Kremer - Guérigny, ©Charlene Jorandon - Marché de Noël de La Charité sur Loire **| Impression :** INORE Groupe impression.Imprimé en France à 10 000 exemplaires

Dans un souci de respect de la nature, «La Feuille des Bertranges» a choisi d'imprimer votre journal sur du papier respectant les principes de gestion durable des forêts (norme PEFC). De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

IL EST EN LIGNE !

Découvrez dès maintenant le site de votre Communauté de Communes

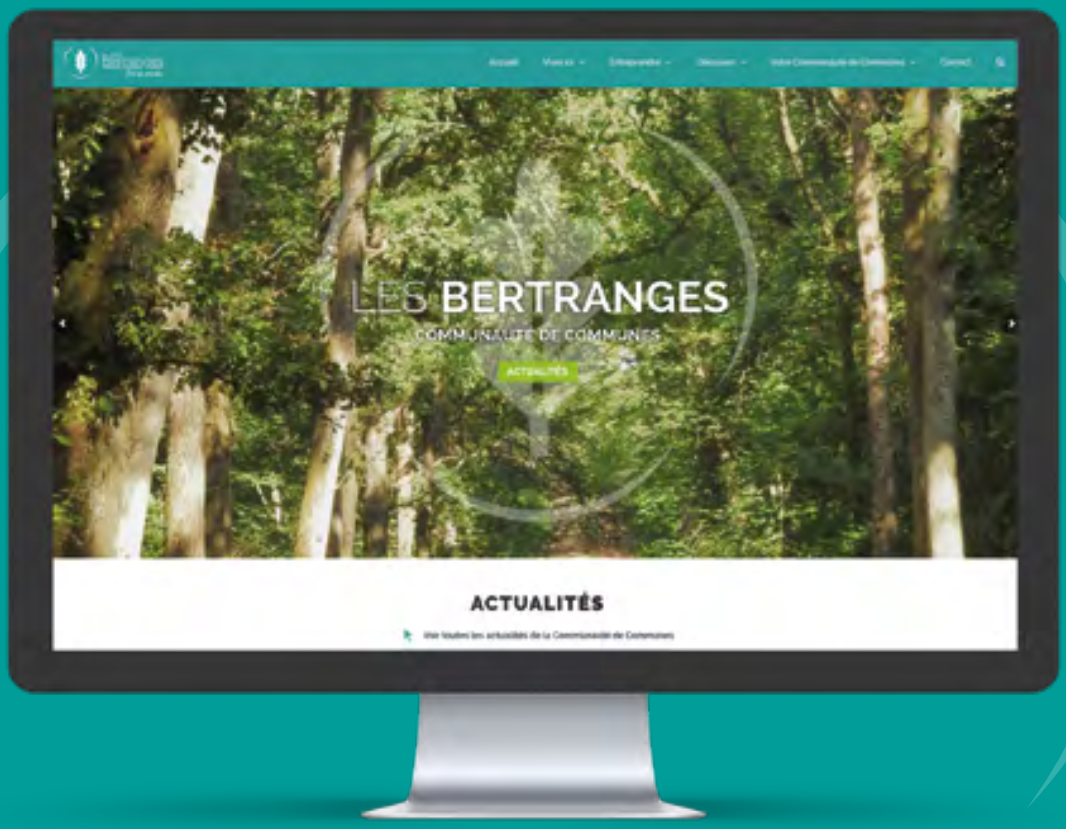

Suivez toute l'actualité sur

www.lesbertranges.fr

Rejoignez-nous sur

Abonnez-vous à la newsletter !

Retrouvez les temps forts de votre Communauté de Communes directement dans votre boîte mail.

Communiquez autrement • originis.fr • Cyril Toutain : 06 75 39 17 37